



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-386

Ottawa, le 9 août 2005

**The B.C. Conference of the Mennonite Brethren Churches, représentant la
Clearbrook Mennonite Brethren Church**
Abbotsford (Colombie-Britannique)

Renouvellement administratif

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de télévision communautaire axée sur la religion CFEG-TV Abbotsford, du 1^{er} septembre 2005 au 30 novembre 2005, aux modalités et conditions en vigueur dans la licence actuelle.
2. La demande de renouvellement de cette licence a été publiée le 4 août 2005 dans l'avis public de radiodiffusion CRTC 2005-77. Toutefois, le Conseil ne pourra pas se prononcer sur cette demande avant que la licence expire.
3. La décision publiée aujourd'hui ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de cette licence pourrait soulever. Le Conseil se prononcera sur la demande de renouvellement dans une décision subséquente.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>